

Séminaires

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 140: **Sicher durch den Alltag = La sécurité au quotidien = Sicurezza nella vita quotidiana**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Parkinson et emploi

Le séminaire sur les assurances sociales a démontré les implications de la maladie de Parkinson sur l'activité professionnelle.

Les personnes touchées par la maladie de Parkinson et en activité professionnelle doivent pouvoir disposer d'informations correctes sur les assurances sociales.

Le 24 octobre, durant le séminaire tenu à Morges, les six participants ont pu comprendre comment interviennent les différentes assurances sociales en cas d'incapacité de travail, de quelle manière sera payé leur salaire durant cette période, comment s'annoncer auprès de l'office AI, ainsi que les délais à respecter pour ne pas perdre de droits.

Sans attestation médicale, il ne faut pas donner son congé.

La maladie n'empêche pas d'être licencié. Les assurés bénéficient d'un délai de protection variant selon la durée de leur relation de travail. Sans attestation médicale, il ne faut pas donner son congé. Cela peut avoir des incidences financières sur d'autres assurances sociales.

Un principe de l'AI : la réadaptation prime la rente. Dans certains cas, des mesures de réadaptation peuvent être proposées à l'assuré. Le reclassement est un exemple de mesure d'ordre professionnel pris en charge financièrement par l'AI. Les

participants ont eu le plaisir d'écouter le témoignage d'un jeune parkinsonien, âgé de 35 ans, qui a pu entreprendre une reconversion professionnelle. Celle-ci a été possible grâce au soutien de l'employeur et du conseiller AI.

Il est très important de contacter les spécialistes de l'association pour ne pas commettre d'erreurs.

Roselyse Salamin

Nouvellement diagnostiqué

Le séminaire « Nouvellement diagnostiqué » a été riche en échanges.

Le séminaire a eu lieu le 26 septembre au Petit-Saconnex. Il a permis aux participants, diagnostiqués au cours des deux dernières années, d'être informés sur la maladie de Parkinson. Sur les 13 personnes présentes, la moitié étaient des proches. Cela montre que le Parkinson concerne autant le malade que l'entourage.

Durant la matinée, le Dr Claude Vaney, ancien médecin-chef de neurologie de la clinique bernoise à Montana et membre du comité consultatif de notre association, a expliqué plusieurs aspects de la maladie, notamment les différentes structures atteintes dans le cerveau. Il a illustré les divers symptômes du Parkinson, en prenant le cas d'une patiente, montrant les répercussions dans la vie quotidienne. Par exemple, il cite le Professeur Braak qui a démontré que le Parkinson touche plusieurs centres dans le cerveau et que chacun d'entre eux a des neurotransmetteurs qui, lorsqu'ils font défaut, entraînent des troubles végétatifs et des atteintes neuro-

psychologiques. Le Dr Vaney a aussi insisté sur l'importance de faire des exercices et de rester actif pour garder sa mobilité.

Dans la deuxième partie de la journée, Roselyse Salamin conseillère sociale auprès de Parkinson Suisse, a présenté les prestations offertes par l'association. Puis, divers thèmes ont été abordés tels que l'annonce du diagnostic aux proches et dans le milieu professionnel, l'importance de la communication entre tous les intervenants : médecin, neurologue, patient et le rôle du proche aidant. « On est un peu seul dans la gestion de la maladie. C'est une sorte de deuil, il faut revoir sa vie », confie un participant. Que ce soit au niveau médical ou professionnel, le parkinsonien a besoin d'être conseillé et informé de manière précise pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Ce séminaire a été riche en échanges. Les participants ont relevé que notre association permet de les soulager et de leur donner de l'énergie pour avancer dans la maladie.

Roselyse Salamin



Roselyse Salamin. Conseillère sociale, lic. ès sciences sociales et pédagogiques. Spécialiste en assurances sociales BF. Conseil social et formation Parkinson Suisse 021 729 99 23 roselyse.salamin@parkinson.ch